



Motion

Places de parc pour personnes handicapées accessibles et en suffisance

Nous observons que de nombreuses places de parcs pour personnes handicapées ne sont pas réalisées aux dimensions normées de la LHand.

Pour rappel, la dimension d'une place de parc pour personnes handicapées est de 3m50 x 5m. Il est possible de combiner la place de parc avec la zone piétonne, pour autant que toutes deux ne soient séparées par aucune différence de niveau.

En ville de Delémont, les mauvais exemples pleuvent (cf. photos) et rares sont les places réellement utilisables par les personnes handicapées.



Nous demandons également d'appliquer la règle que les bâtiments et installations accessibles au public doivent être dotés d'au moins une place de parc pour personnes handicapées, située à proximité de l'entrée prévue à leur usage.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au CC de mettre à disposition des places de parcs pour personnes handicapées accessibles et en suffisance.

Delémont, le 27 avril 2015

Pour le groupe socialiste
Murielle Macchi-Berdar

Handwritten signature in blue ink.

Supain

C. Louis

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.